

REF : A04057

OBJET : Fourniture de denrées alimentaires pour la confection des repas des restaurants municipaux de la ville.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles 33, 60 à 64 et 71 VI.a du Code des Marchés Publics,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes « Socialistes et Républicains » et ceux des « verts » ayant voté contre sur le lot n°1 uniquement et Mme AHMED s'étant abstenue aussi.

DELIBERE :

Article 1 : approuve la procédure d'appel d'offres restreint relative aux prestations citées en objet en vue de la passation pour l'année 2005 d'un marché de type à bons de commande renouvelable par reconduction expresse deux années successives sans que sa durée ne puisse excéder 3 ans et comportant l'allotissement suivant :

Lot n° 1 : Volailles et dérivés surgelés

Lot n° 2 : Viande fraîche de boucherie et viande cuite de 5^{ème} gammes

Lot n° 3 : Viande de porc et charcuterie

Lot n° 4 : Beurre, œufs, fromages et lait

Lot n° 5 : Epicerie et conserves

Lot n° 6 : Fruits et légumes frais

Lot n° 7 : Fruits et légumes de 4^{ème} et 5^{ème} gammes

Lot n° 8 : Tous types de surgelés divers

Lot n° 9 : Pains et viennoiseries

Seuil annuel T.T.C. : minimum 60 000 euros – maximum 120 000 euros

Article 2 : Autorise le Maire, compte tenu des décisions de la Commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure à signer les marchés relatifs aux lots visés ci-dessous avec les entreprises attributaires, à savoir :

Lot n° 1 : FRESCA et SOCOPRA
Lot n° 2 : DAVIGEL et SOCOPA
Lot n° 3 : DAVIGEL et LUCIEN
Lot n° 4 : GUILLOT-JOUANI et SODICHAL
Lot n° 5 : PRODIREST et CERCLE VERT
Lot n° 6 : BOUCHARECHAS et SICAER
Lot n° 7 : COFIDA et THURET-BLONDY
Lot n° 8 : EISMANN et POMONA
Lot n° 9 : SEBA

Les dépenses seront imputées au budget communal des exercices correspondants sur la ligne 601/60623/251.

le Maire